

ECRICOME PREPA 2023 - ECT - Technologique

Economie-Droit Droit / Economie

ENZO

Note de délibération : 17 / 20

Prénom (s)

E	M	Z	0																
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

17 / 20

Écriticome

Épreuve: Economie-Droit

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

0	1
---	---

 /

0	3
---	---

Numéro de table

0	0	1
---	---	---

Economie :

Partie 1) Questionnaire à choix multiples.

- | | |
|----------|------------------|
| 1) B | 11) B, C |
| 2) D | 12) C, B |
| 3) B | 13) C |
| 4) C | 14) D |
| 5) B | 15) B |
| 6) B, C | 16) A |
| 7) A | 17) B, C |
| 8) A | 18) B |
| 9) C | 19) A, C |
| 10) A, B | 20) A |

Partie 2) Argumentation structurée

• L'intervention des pouvoirs publics sur les marchés est-elle souhaitable aujourd'hui ?

~~Dans notre économie actuelle, deux ~~modèles~~ grands modèles économiques s'opposent, le protectionnisme ~~prôné~~ par les ~~Keynes~~ Keynesiens et Benoit de la file Keynes. Et le libre échange~~

Dans notre économie actuelle, deux grands modèles économiques s'opposent, les Keynésiens et leur chef de file Keynes ainsi que les libéraux et leur chef de file Adam Smith. Tous deux proposent leurs propres visions des marchés économiques. Les Keynésiens ^{avec} le protectionnisme et les libéraux avec le ~~protectionnisme~~ libre échange. Ces deux modèles sont démentis par des théories et exemples ce qui montre que leurs méthodes pourraient être appliquées pour l'économie.

~~En 2022 L'État Français est intervenu~~

En 2022 L'État Français a mis en place la loi pouvoir d'achat avec différents objectifs et notamment la ~~prise en charge~~ mise en place d'un barème tarifaire sur les prix de l'énergie.

Dans ce cas on peut se demander si actuellement les interventions des pouvoirs publics sur les marchés ~~est~~ _{sont} -elles souhaitables?

Dans un premier temps nous verrons que l'intervention des pouvoirs publics peut être positive pour les marchés (I). Et après nous verrons qu'à l'inverse ces mêmes interventions peuvent être néfastes pour les marchés (II).

I. Oui, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire sur certains marchés...

A - D'un point de vue de la concurrence.

1) Protection des petites entreprises

Les interventions pour sauver les petites entreprises et éviter leur faillites servent une concurrence saine et souvent plus grosse.

2) Afin de mieux contrôler les marchés

Pour éviter ~~ces actions~~ ^{la} ~~la~~ concurrence déloyale des grands groupes comme ~~à~~ des ententes illicites sur les prix, les quotas par exemple qui nuisent aux autres petites entreprises.

3) Afin de réguler les mouvements de concentration

L'état peut décider de s'opposer à une fusion entre plusieurs entreprises sous prétexte qu'elle nuirait à la concurrence ou bien refuser ces mêmes mouvements afin de garder certaines activités qu'elle juge stratégiques pour l'économie du pays ou pour ce pays.

B - D'un point de vu sociale.

1) Les interventions de l'état sont des mesures rassurantes

Ces actions sont vues positivement par les citoyens car cela leur montre que dans les moments difficiles pour eux en moment de conjoncture économique difficile, comme pendant la période du covid et la même du quasi-quel en fait, cela montre que l'état les soutiens et ne les laisse pas dans le gers.

II. ... Mais parfois ces mêmes interventions peuvent nuire à ces marchés et à ~~certains~~ d'autres.

A - Les conséquences de cette interventionnisme ne sont pas nécessairement positives

1) Adam Smith, le marché s'autorégule.

C'est à dire que pour lui il faut laisser place au "laissez faire". Pour lui, l'intervention de l'état perturbe car elle fausse le marché et ses mécanismes. Selon lui l'état devrait poursuivre uniquement les fonctions qu'il ne peut réguler.

2) Manque de liberté pour les entreprises.

Avec ce libre échange, les entreprises sont libres sur le marché, et avec le protectionnisme, elles sont encadrées et réglementées ce qui parfois peut être

trop restrictif pour eux et pour leur activité qui peut en être affecté négativement.

3) Les entreprises sont moins poussées à innover.

Avec l'intervention de l'État, la concurrence est réglementée et donc plus faible car elle est encadrée donc les entreprises innoveront moins et se font moins une guerre de prix pour se démarquer auprès des consommateurs. Cela peut donc nuire à ces mêmes consommateurs qui auraient pu profiter de ces fortes concurrence par avoir des produits à des prix bas et très innovant.

B - Ces interventions ~~peut~~ ^{peuvent} avoir nuire à l'État.

1) La dette publique

Toutes ces interventions ont un coût qui augmente la dette publique, de ce fait les problèmes de l'économie privée sont simplement déplacés dans le secteur public.

Après de conclure nous pouvons voir que ces interventions sont ~~partielles~~ partielles positives pour certains mais pas tous. Elles sont bénéfiques pour les consommateurs et pour certaines entreprises, mais sont néfastes pour l'État lui-même et pour les grandes entreprises qui voient leurs libertés encadrées.

Solution : Dans le cadre des activités de Mr. Yac, l'activité de vente de ~~reconditionnés~~ d'appareils reconditionnés est un acte de commerce par nature. De plus le service de réparation ~~est de p. de produit par vente~~ de produits usagés répond lui aussi à un acte de commerce par la forme. De ce fait les deux activités de Mr. Yac sont des actes de commerce, il aura donc un statut juridique de commerçant.

2.)

Faits : Un client a acheté un ordinateur chez Mr. Yac. ~~##~~ Cet ordinateur devait comporter des caractéristiques afin de pouvoir jouer sans problème aux jeux vidéo, mais ~~au fil du temps~~ 6 mois après, l'ordinateur ne fonctionnait plus fluidement et n'arrive pas à ~~faire~~ accéder à des jeux sur internet.

Règle de droit

Problème juridique : ~~L'erreur peut-elle vicier le consentement ?~~

L'erreur peut-elle vicier le consentement ?

Règle de droit applicable :

Dans un contrat de vente, le consentement doit exister :

Alors l'offre doit être clairement identifiable et reconnu par l'offreur qu'il va quelque chose à vendre.

Et la demande doit être ~~strict~~ direct et avoir une clarté.

Dans le code de ~~l'usage~~ du métier, un vendeur doit aiguiller l'~~acheteur~~ l'acheteur sur les caractéristiques des produits qu'il ~~vend~~ vend mais ne peut pas aiguiller sur des produits et comment même si il sont meilleures.

Il existe différents types de vice de consentement :

- La violence
- Le dol
- L'erreur

Dans l'erreur on a des erreurs sur :

- la personne au contrat
- l'objet du contrat

Avec erreur sur le type d'objet au contrat
ou erreur sur les qualités de l'objet du contrat.

Il existe deux types de nullité au contrat

- nullité relative qui prend en compte
 - * Les vices de consentement
 - * Les incapacités
- nullité absolue
 - * erreur dans un contrat solennel.
 - * erreur dans le contenu du contrat.

L'erreur ne vicia pas toujours le consentement, il faut qu'elle soit déterminante c'est-à-dire que ~~sans elle elle ne se contracte pas~~ Sans cette erreur le client n'aurait pas contracté.

Solution) Dans le cadre de l'entreprise et du client de Mr. Bac

Le client peut exiger deux choses :

En estimant que c'est un vice de ~~sorte~~ consentement : ~~Une erreur~~ Une erreur

- Si l'erreur vicia le consentement, ~~alors~~ (si elle est déterminante) alors nullité relative énoncée par le juge et donc annulation du contrat, le client est remboursé ⊛
- Si l'erreur ne vicia pas le consentement, pas de nullité du contrat, le juge peut ordonner des DI pour le client.

⊗ : en totalité ou bien remboursé en parties si le juge pense que cela est nécessaire pour que le contrat soit encore possible mais plus équitable.

3)

Faits : Mr. Xac recrute un salarié en CDI et souhaite insérer une certaine clause de non concurrence dans le contrat de travail du salarié.

Problème Juridique : Comment rendre une clause d'un contrat de travail valable ?

Règles de droit applicable :

⊙ Afin d'être valable, une clause doit respecter certains points

→ Respecter les bonnes mœurs

→ Respecter les libertés du salarié

→ Être donnant donnant c'est à dire être donné et recevoir une contre partie équivalente

~~→ Être fondé et légitime~~ → ⊙ Une clause abusive : déséquilibre significatif entre droit et obligation.
⊙ Une clause est le plus souvent une obligation de faire ou de ne pas faire
→ ne doit pas être conclue unilatéralement ; il faut l'accord du salarié

⊙ La clause de non concurrence doit respecter une logique de temps et de territoire

⊙ ~~C'est~~ c'est à dire qu'elle doit s'appliquer uniquement pendant une durée maximale (2-3ans) et d'un territoire logiquement celui ou l'ancien employeur est impliqué afin de ne pas lui nuire concurrence.

⊙ Car cela nuirait trop au salarié qui serait dans l'incapacité parfois de trouver du travail et de subvenir à ses besoins.

⊙ Il faut aussi que cela ait une incidence directe sur les chiffres de son ancien employeur pour que la clause soit valable, si il est amené à travailler dans une autre entreprise de ce corps de métier mais qu'il ne soit pas de conséquence alors la clause est inutile.

Solution :

Dans le cas présent une clause de Non-Concurrence est totalement légitime et respecte les conditions de validité à la seule et grande différence que ~~Mr. Xac~~ cette clause dans le cas d'erreur de l'exercice de se mettre peut impacter la durée et l'endroit.

Prénom (s)

E N Z O

17 / 20

Ecricome

Épreuve:

Economie-Droit

Sujet

 1

ou

 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

03

/ 03

Numéro de table

001

Suite Droit:Partie 1)Suite question 3)Solution:

... A la seule différence que dans le contrat que veut faire Mr. Xac, la clause ne comporte ni de durée ni de zone géographique ^{ce} qui veut dire que si le salarié se retrouvait ~~dans~~ sans emploi il serait dans l'incapacité de retrouver un travail où que ^{se} soit dans ce ^{se} territoire.

Ce qui rend la clause abusive. De plus une indemnité de seulement 1% du salaire brut, du dernier salaire brut n'est pas une ~~contrepartie~~ contrepartie suffisante lors de la. Cette indemnité doit être significative c'est à dire qu'elle doit être importante pour le salarié de manière à ce qu'il l'accepte.

De ce fait cette clause est invalide en l'état.

Partie 2) Analyse d'arrêt

Le syllogisme juridique permet d'identifier les règles de droit appliquées par la cour de cassation (c'est la majeure) pour ensuite montrer les faits qui ont amenés à cette procédure de justice ainsi que la problématique rencontrée par la cour (c'est la mineure) pour enfin voir les motifs de la décision et le dispositif mis en place par la cour (c'est la conclusion)

• Maxime :

Règle de droit)

Selon les articles : L. 212-1 du Code de la consommation / ~~R. 212-10~~ et R. 212-2, 10°
et R. 632-1 du Code de la consommation :

Une clause est abusive si elle crée un déséquilibre significatif entre les droits et les obligations des parties d'un contrat.

De plus les clauses contenues dans un contrat entre commerçant/professionnel et consommateur sont présumées abusives si elles ont pour objet effet la suppression de l'exercice de l'action en justice ou bien la proposition d'autre voie de recours pour le consommateur, par exemple en l'obligeant à saisir uniquement une juridiction d'arbitrage non convenue par la légalité.

En fin, une clause contraignant ~~à saisir~~ le consommateur à saisir si litige à une médiation avant la saisine de la justice est présumée abusive sauf ~~entre~~ si le professionnel apporte la preuve contraire.

En effet, les contrats et notamment les clauses contenues dans ces contrats conclus entre professionnel et consommateur sont encadrés de près afin que le consommateur ne soit pas désavantagé.

• Mirine :

Faits) M.X a choisi la société Polygone habitat Concept, afin de faire des travaux de réhabilitation d'un logement dans une ancienne cave. M.Z est le bailleur à qui après les travaux, M.X a loué le bien. Étant touché par l'humidité, M.Z a assigné M.X en justice pour réparation du préjudice qui à lui-même assigné la société Polygone en garantie.

Problème juridique) La rédaction d'une clause ^{dans un contrat} entre ~~un~~ professionnel et consommateur est-elle jugée abusive dans le cas où elle concerne le recours obligatoire à un mode de règlement de litige particulier?

Conclusion

Motif de la cour)

La cour de Cassation per du fait que le professionnel n'a pas apporté la preuve contraire ~~à~~ au soupçon de clause abusive entre la société Polygone et M.X : de ce fait il n'a pas prouvé le contraire donc la clause ne fonctionnait pas et la cour la juge donc abusive, qu'un professionnel n'a pas le droit de restreindre les possibles actions en justice d'un consommateur avec qui il a contracté

Dispositif)

La cour casse et annule la décision de la cour d'appel concernant l'interdiction d'agir en justice ~~à l'encontre de la société Polygone habitot concept~~ de M.X contre la société Polygone habitot concept uniquement. Elle ~~dit que~~ considère que la cour a mal interprété le droit. ~~Et donc renvoi l'affaire vers une cour d'appel.~~

Partie 3) Veille Juridique

. Étendue et limites de la liberté d'expression en entreprise.

Les libertés de l'Homme sont inscrites dans la DDHC de 1789 ainsi que la Constitution de 1958. Ces mêmes libertés sont le fruit de batailles, de révolutions afin de les obtenir. Nos ancêtres se sont battus et certains ont même donné leur vie pour acquies ces libertés libertés qui nous sont aujourd'hui très chères. Mais ces libertés ne sont pas infinies, elles s'étendent là où commencent celles des autres.

1) Divulgation d'informations ^{internes} ~~intéressantes~~ compromettantes

En effet le salarié n'a pas le droit de divulguer des informations sur internet sur son employeur ou bien sur la société dans laquelle il travaille. Cela fait peur même à son employeur dans le cadre d'un conflit. Ce qui limite la liberté ~~de~~ d'expression car cela affecte l'entreprise et l'employeur négativement. Ce qui donne lieu à un licenciement personnel pour faute grave.

2) Interdiction de ~~parody~~ parodisme et de dénigrement commercial

Il est aussi strictement interdit de divulguer des informations quelles soient vraies ou fausses sur des entreprises concurrentes afin qu'ils perdent leur client et pour surtout en bénéficier.

Cette action mène à une action en concurrence déloyale de la part de l'entreprise victime. Ceci peut aussi restreindre les libertés d'expression ~~ou~~

3) ~~Gain de~~ Garder ses opinions et idées personnelles.

Un salarié ne doit pas garder ses idées et ses opinions personnelles qu'elles soient politiques, religieuses ou autres et ne doit pas en faire l'apologie à ses collègues de travail. Cela est interdit, de plus la liberté d'expression est très liée à la liberté de pensée, chacun a le droit de penser ce qu'il veut tant qu'il ne dérange personne. Au-delà de cela, alors si le salarié parle de ces idées à ses collègues de travail il pourrait être sanctionné là aussi la ~~liberté~~ liberté d'expression est limitée.